

Règlement intérieur du vide grenier de l'Association St URBAIN

Article 1 : Le vide-greniers de l'Association St Urbain est ouvert à toute personne majeure qui en fait la demande, et est interdit aux professionnels.

Article 2 : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.

Article 3 : Une pièce d'identité et le règlement du prix de(s) l'emplacement(s) seront demandés à chaque exposant. Une facture sera délivrée sur simple demande le jour du vide-greniers.

Article 4 : L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité de tous.

Article 5 : La marchandise proposée à la vente devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle sa responsabilité sera engagée. Aucune marchandise neuve.

Article 6 : La vente ou le don d'animaux est interdit sur notre vide grenier. Tout support vidéo à caractère pornographique, les drogues et dérivés, les armes sauf celles de collection reconnue comme telles, sont formellement interdits. Toute dérogation après contrôle entraînera l'exclusion du contrevenant sans remboursement du prix de l'emplacement.

Article 7 : Aucun véhicule ne sera admis sur l'exposition ; en revanche ils pourront se trouver derrière l'emplacement de l'exposant dans la limite du possible (1 seul véhicule).

Article 8 : Nous vous placerons sur le terrain à partir de 7h00.

Article 9 : Le prix de l'emplacement est fixé à 10 euros les 5 mètres linéaire de façade, il ne sera réservé que des emplacements multiples de 5 mètres, le chèque est encaissé le lendemain de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit de demander un supplément en cas de dépassement de l'emplacement réservé.

Article 10 : Il n'y aura pas de remboursement des pré-inscriptions même en cas d'absence motivée.

Article 11 : La nouvelle législation municipale des déchets impose à chaque exposant de ramasser ses déchets. Les espaces verts devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment de votre départ. Un contrôle de la propreté des emplacements pourra être effectué.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-greniers de l'Association St Urbain, et vous souhaitons une agréable journée lors de votre participation.